

La Trilogie de l'audit face à la fraude: **(Indépendance - Compétence - Confiance)**

Dr. HENNICHE Wahiba : Enseignante chercheur à (EPSECG)
L'école préparatoire en sciences Economiques, Commerciales et
Sciences de Gestion – DRARIA- Alger.

Résumé :

L'objet de cet article est d'analyser la diversité et l'ampleur des pratiques de différente fraude à travers les perceptions des grands acteurs et des secteurs économiques sensibles impliqués, et la détection de ces fraudes commises en entreprise par l'audit des fraudes. Pour cela, nous avons exploité les résultats d'une enquête menée auprès de 50 cas de fraudes sur les deux dernières années 2012 et 2013 dans différentes entreprises privées et publics en Algérie qui ont connu au-moins une fraude par an au cours de cinq dernières années. Nos résultats ont montré entre autres, une généralisation des pratiques de fraude et de corruption, accompagnée d'une institutionnalisation des pratiques, et de l'existence de processus rationnel d'innovation dans la fraude. Le but de cette étude est de décrire comment les fraudes en entreprise sont commises en Algérie, d'expliquer comment elles sont détectées, de décrire qui en sont les auteurs, d'expliquer les caractéristiques des entreprises victimes de ces fraudes, de documenter leur dénouement et d'analyser la fréquence des fraudes dans ces entreprise malgré l'existence d'un système du contrôle interne (audit interne) et externe (audit légal). Et pourquoi les différents acteurs de la vie économique (entreprises, Etat, auditeurs, ...) n'arrivent-ils pas à juguler ce fléau ?.

Mots clés : Fraude, audit de fraude, corruption, la qualité de l'audit, les critères de l'audit.

1. Introduction :

La qualité de l'audit peut-être considérée comme l'un des premiers objectifs du processus d'audit de gestion, financier ou opérationnel. La mesure de l'importance de l'audit pose le problème de la capacité de l'audit à détecter les fraudes. Cette problématique a pris de l'ampleur avec les scandales financiers qui ont marqué le monde les dernières années (Parmalat, Enron, Madof, Worldcom etc.) et l'Algérie (affaires Sonatrach I et II, Sonelgaz, Khalifa Bank, affaire de l'autoroute Est Ouest...etc.), tels que la corruption, les

détournements, les fraudes...est. Comme réaction sur ces phénomènes, les nouvelles régulations économiques nationales et internationales sont imposées: le renforcement des comités d'audit dans le contrôle de la qualité (Sarbanes Oxley Act pour les Etats-Unis, rapport Viénot pour la France...) ou encore l'arrivée d'organismes de contrôle- qualité publics comme le H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour la France ou le PCAOB (Public Company Accounting and Oversight Board) pour les États-Unis. Sans oublier le fichier national des fraudeurs en Algérie, le crédit documentaire (CREDOC) et le code des marchés publics.

La modélisation des critères explicatifs de l'audit est fondée sur la dichotomie développée par DeAngelo (1981) qui présente la compétence et l'indépendance comme deux dimensions orthogonales de la qualité perçue de l'audit (Ben Saad et Lesage, 2009, p. 1). La compétence d'un auditeur peut être définie comme la capacité à acquérir et évaluer des preuves sur lesquelles son opinion est fondée (Lee et Stone, 1995, p. 1173). L'indépendance est définie comme un état mental dans lequel l'auditeur n'est ni relié ou subordonné à l'influence et aux pressions de conflits d'intérêts (Lee et Stone, 1995, p. 1173). La capacité mentale d'évaluation, de perception et d'interprétation des auditeurs sont ensuite liées à la confiance et à la recherche d'intérêt personnel qui jouent conjointement un rôle sur la qualité de l'audit (Richard et Reix, 2002). Cette confiance se retrouve au sein de la relation auditeur-audité et son évolution est fondée sur la réputation de l'auditeur et son empathie. La relation auditeur- audité est très importante puisqu'elle va agir à la fois sur les compétences, la qualité des relations professionnelles et l'indépendance de l'auditeur (Richard et Reix, 2002). L'auditeur devient plus compétent lorsque la qualité de la relation professionnelle est à son optimum et lorsque la relation auditeur-audité est égalitaire et donc caractérisée par la confiance. La confiance est ainsi un facteur explicatif important de la qualité de l'audit puisqu'elle agit sur un de ses deux déterminants, la compétence. En effet, auditeur et audité ne poursuivent pas des mêmes objectifs. Ces objectifs sont souvent divergents, pouvant ainsi aboutir à des désaccords entre ces deux acteurs. Le point de départ est la possibilité d'émergence d'un conflit entre l'auditeur et l'audité et la possibilité que l'audité fasse obstacle à la bonne conduite des travaux d'audit en faisant de la pression à son auditeur. Dans ce cas, pourquoi ne pas supposer que l'auditeur puisse être non pas le complice mais plutôt la victime ? Et si le vrai coupable était l'audité, qui se trouvant

« dans une position de supériorité »¹ pourrait « empêcher l'auditeur d'exprimer pleinement sa compétence » ?.

Dans une première partie, il y aura une analyse théorique et recherche empirique sur la fraude et l'audit, une étude de la littérature en la matière sera réalisée. La seconde partie permettra de présenter le phénomène de la fraude et la réalité de la régression des fraudes en Algérie, basée sur des entretiens semi directifs centrés auprès des auditeurs et des fraudeurs. La dernière partie pour l'analyse de contenu de ces entretiens et les données.

2. Analyses théoriques et recherches empiriques

La fraude économique est un acte intentionnel réalisé par un salarié (fraude interne) ou un tiers (fraude externe) de manière à retirer un avantage généralement financier selon un procédé illicite. La fraude économique peut prendre de multiples formes qui sont principalement les détournements d'actifs, la fraude financière et comptable ou bien la corruption. Sur le plan empirique, de nombreux travaux ont permis le test et la validation de ce concept. Abrecht (2003) avait appliqué le triangle de la fraude dans son analyse des pratiques frauduleuses, et Turner et al, (2003) pour examiner les risques de la fraude comptable et financière et leurs liens avec les caractéristiques managériales. Farrell et Healy (2000) ont élargi l'analyse de la fraude comme phénomène socio-politique et organisationnel. L'analyse des auteurs du comportement frauduleux était inscrite dans une perspective sociale qui explique la fraude sous trois angles. Selon ces auteurs, la fraude est le résultat des pressions sociétales (aspect fonctionnaliste) ou le résultat d'un conflit culturel (aspect sociologique). Elle peut aussi être le résultat d'un conflit de classe avec comme cause principale le système capitaliste (aspect politique). En adoptant une perspective d'audit financier et comptable, Van Peurse et al, (2007) ont procédé à l'évaluation des processus et des conséquences de la fraude financière à travers l'étude de trois cas et pratiques en entreprises: *Adelphia* (USA), *HIH Insurance* (Australie), *Bond Corp* (Australie). Les résultats des auteurs ont validé l'utilisation du triangle de Wells (1997) dans l'analyse des pratiques frauduleuses. Sur un autre plan, Rezaee (2002) a déterminé une typologie des fraudeurs : le psychotique, l'égocentrique, l'idéologique. Dyck et al, (2010) se sont intéressés aux mécanismes de détection et de prévention de la fraude à travers l'analyse de 216 fraudes

¹ Bernard Colasse 2003, Auditer, une mission impossible ? , *Sociétal* n° 39.

managériales aux USA entre 1996 et 2004. Les résultats de ces auteurs ont montré que les acteurs de détection de la fraude ne s'inscrivent pas dans les mécanismes classiques de gouvernance mais sont plutôt des acteurs « ordinaires » de contre-pouvoir : les employés eux-mêmes, les journalistes, certaines autorités de régulations, les investisseurs, des associations de consommateurs...etc.

2.a) La fraude, une addiction destructrice

«Tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de la confiance sans qu'il y ait eu violence ou menace de violence. Les fraudes sont perpétrées par des personnes et des organisations afin d'obtenir de l'argent, des biens ou des services, ou de s'assurer un avantage personnel ou commercial »¹. Le terme « fraude » désigne un acte intentionnel commis par un ou plusieurs dirigeants, par des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, par des employés ou par des tiers, impliquant des manœuvres dolosives dans le but d'obtenir un avantage indu ou illégal... L'expression « fraude commise par la direction » se réfère à une fraude impliquant un ou plusieurs dirigeants ou personnes dans l'entreprise. L'expression « fraude commise par le personnel » se réfère à la fraude commise uniquement par le personnel de l'entreprise. Dans les deux cas, il peut exister une collusion à l'intérieur de l'entité ou avec des tiers extérieurs »².

2.b) Montages frauduleux;

Il s'agit de l'ensemble des techniques qui permettent au fraudeur d'opérer des détournements sur un processus³ Enregistrement d'un employé fictif, Création d'un fournisseur fictif et de factures fictives et Manipulations des états financiers ...ets. On distingue deux sortes de montage : *Montages frauduleux organisés au profil de l'entreprise*, Montages frauduleux organisés à son encontre.

2.c) Le triangle de la fraude et la dissuasion en matière de fraude

Donald R, sociologue et criminologie américain avait bâti un triangle appelé le « triangle de fraude » ce triangle recense trois facteurs qui repesent un risque sérieux de fraude. En matière de fraude, la dissuasion fait référence à l'identification proactive et à

¹ Extrait des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'IIA (The Institute of Internal Auditors) – Avril 2009

² Extrait de la norme internationale d'audit (ISA) 240 de l'International Federation of Accountants (IFAC) – Juin 2006

³ Mohamad nassiri, l'audit de fraude et la délinquance financière, edit Emerit Publishing, 2012 , paris

l'élimination des facteurs causant et permettant la fraude. *La dissuasion s'appuie sur le fait qu'une fraude n'est pas le fruit du hasard, mais qu'elle apparaît parce que les conditions sont propices.* L'auditeur utilise le modèle du triangle de la fraude comme support pour expliciter la fraude et sensibiliser les cabinets de contrôle et les organismes audités. Ce modèle, qui présente une réelle utilité pour la formation, définit trois facteurs présents dans toutes les situations de fraude:

- ✓ le motif (ou la pression) : le besoin qui pousse à commettre la fraude (besoin d'argent, etc.) ;
- ✓ la rationalisation : l'état d'esprit par lequel le fraudeur légitime son acte ;
- ✓ l'opportunité: le contexte rendant la fraude possible (souvent des situations où les contrôles internes sont minimales ou inexistantes).

Briser le triangle de la fraude est l'élément clé de la dissuasion. Il faut pour cela supprimer un des éléments. Du point de vue de l'auditeur, il s'agira de se concentrer sur l'opportunité, puisque celle-ci dépend de l'existence et de l'efficacité des contrôles internes.



Figure N°01: Le triangle de la fraude (wells 1997)

Ce modèle, à la base de la plupart des recherches sur les fraudes, repose sur plusieurs postulats implicites, résumés par le chercheur : « Le fraudeur serait une « anomalie morale » il s'agit d'une **vision individualiste** du fraudeur, et morale de la fraude. Ce triangle de fraude répond à la question suivante : à quel moment une entreprise pourrait être victime d'une fraude ?, On va donc chercher les profils déviants et renforcer les contrôles. »

2.d) La fraude une faute morale?

La morale de la fraude, tous en souffrent, fraudeurs comme fraudés, la morale, c'est l'ensemble des règles de vie que chacun trouve excellentes pour autrui et inutiles pour soi. On est victime ou criminel toujours on cherche sur le code d'éthique, de l'honnêteté et de l'exemplarité des justifications. « Je découvre une faille, par hasard », « Quand le besoin se présente, je l'exploite », « Pas vu, pas pris, je recommence », « Bientôt, je prends d'avantage et ne peux plus m'en passer » sont des idées qui tournent dans la tête de chaque fraudeur ou fraudé. Le sentiment que l'opportunité ne pourrait pas être découverte augmente significativement le nombre de fraudeurs potentiels. L'idée très célèbre aux pays riches des ressources naturelles, est de trouver des Autojustifications pour l'acte de fraude « Je ne fais de mal à personne. », « Tout le monde le fait. Pourquoi pas moi. ». Et l'Engrenage: erreur, découverte d'une faille, le besoin financier apparaît, « je fraude un peu, je remettrai », « j'ai besoin de plus ou à nouveau », « je continue », « je prends plus » ...ets.

3. Lutter contre la fraude (L'audit de la fraude)

Les définitions de la fraude utilisées par les auditeurs varient d'une entreprise à une autre. Nous mentionnons notamment la norme Internationale d'audit ISA 240¹ selon laquelle la fraude consiste à émettre des rapports financiers frauduleux ou à détourner des fonds. En tout état de cause, cette définition de la fraude, quelque peu restrictive, fait référence aux obligations des auditeurs externes (Audit légal) d'exprimer une opinion sur les états financiers. En règle générale, la prévention et la détection de la fraude relève de la responsabilité des dirigeants, sous la surveillance des autorités chargées d'audit. Dans sa lutte contre la fraude, l'auditeur devrait avoir au minimum les qualités personnelles et professionnelles tel-que l'indépendance, la compétence et la confiance pour mieux lutter.

Nous signalions que notre vrai souci dans cette étude est que malgré l'existence de la fonction de l'audit dans toutes les entreprises il y a des fraudes répétitives. Afin de clarifier l'objet de notre analyse, il convient de passer en revue les différents critères de l'auditeur pour être capable de découvrir les fraudes. Ainsi en juin 1999, l'IIA a revu la définition de l'audit interne qui est maintenant conçu comme « une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil, dont la mission est d'apporter une valeur ajoutée pour améliorer le

¹ (ISA) 240, International Standard on Auditing, "The auditor's responsibilities relating to Fraud in an Audit of Financial Statements." publiée en anglais par l'International Federation of Accountants (IFAC) en avril 2009.

fonctionnement de l'entreprise. Elle aide l'entreprise à atteindre ses objectifs par une approche systématique et méthodique d'évaluation et d'amélioration des dispositifs de gestion des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise »¹.

A). L'indépendance de l'auditeur et la fraude : L'indépendance permet à l'auditeur de rapporter les anomalies et erreurs qu'il a relevées durant l'audit. Elle est définie par Lee et Stone (1995, p. 1173) comme un état mental dans lequel l'auditeur n'est ni relié ou subordonné à l'influence et aux pressions de conflits d'intérêts; ou encore par Prat dit Hauret (2003, p. 32) comme la capacité réelle de l'auditeur à s'assurer du respect des règles afin de donner une certification de qualité en révélant toute erreur, fraude, manipulation ou collusion des producteurs de l'information financière. selon Richard (2006) et Prat dit Hauret (2003), l'indépendance s'analyse par l'indépendance d'esprit et également par l'apparence d'indépendance.

L'objectif auquel répond l'indépendance est de vérifier si l'auditeur est en position ou non de résister aux différentes pressions de son environnement comme les pressions du client ou de ses managers pour ne pas compromettre son indépendance. C'est dans ce sens que sont élaborées toutes les normes et standards professionnels afin de donner une image claire et communicable de l'indépendance de l'auditeur et afin d'éviter que l'auditeur ait à choisir entre l'émission d'une opinion sincère et la poursuite de la relation d'affaire (Willekens, 1996).

B). La compétence de l'auditeur : Les qualités techniques utiles à un auditeur sont composées des connaissances particulières nécessaires pour réaliser un audit et sont corrélées positivement avec la qualité de l'audit (Frantz, 1999). Selon Bonner et Lewis (1990, P5) les trois types de connaissances et expériences nécessaires à l'auditeur sont : les connaissances générales comme celles des normes comptables, les connaissances spécifiques des secteurs d'activités des clients et enfin des connaissances en gestion. Ces trois types de connaissances composent l'expertise de l'auditeur, en d'autres termes sa capacité à résoudre des problèmes en analysant et interprétant les données pour ainsi concourir à la qualité de l'audit.

C). la confiance (une confiance conditionnelle !!) : La perception des auditeurs liée à la confiance et à la recherche d'intérêt personnel qui joue un rôle sur la qualité de l'audit (Richard et Reix, 2002). Cette

¹ IFACI, Normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne, 1997, p.15.

confiance se retrouve au sein de la relation auditeur-audité et son évolution est fondée sur la réputation de l'auditeur et son empathie. La relation auditeur- audité est très importante puisqu'elle va agir à la fois sur les compétences, la qualité des relations professionnelles et l'indépendance de l'auditeur. L'auditeur devient plus compétent lorsque la qualité de la relation professionnelle est à son optimum et lorsque la relation auditeur-audité est égalitaire et donc caractérisée par la confiance. La confiance est ainsi un facteur explicatif important de la qualité de l'audit puisqu'elle agit sur un de ses deux déterminants, la compétence. En effet la confiance, ce n'est pas ne pas douter, c'est avancer malgré les doutes.

4. Contexte de l'étude: Le phénomène de la fraude en Algérie

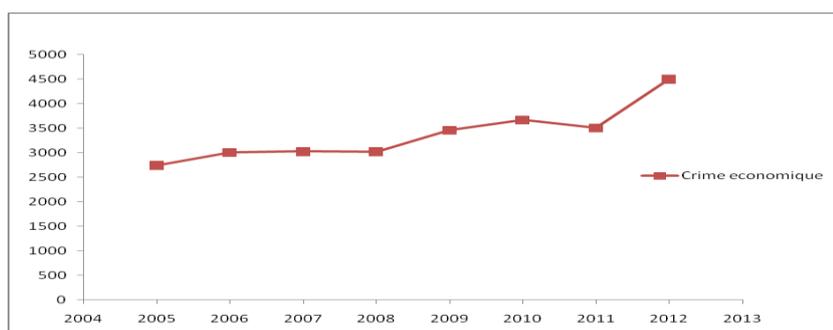
Plusieurs scandales ont éclaté ces derniers temps en Algérie, impliquant des cadres supérieures et responsables de grandes entreprises et administrations à l'image du secteur hydrocarbure, bancaires et les travaux de construction... etc. les enquêtes sur la corruption et le blanchiment d'argent devraient se poursuivre pour s'étendre ces derniers temps aux particuliers à travers les signes extérieurs de richesse. Sur un million d'entreprise que compte l'Algérie¹, près de 10% figurent dans le fichier national des fraudeurs de la DGI qui compte actuellement plus de 99.000 membres ou plutôt « fraudeurs ». Ils ont été inscrits pour divers motifs, jusqu'au mois de juillet dernier 65% sont des sociétés qui n'ont pas encore procédé au dépôt légal de leurs comptes sociaux au titre des exercices 2008 à 2011, Les sociétés sont aussi fichées pour infractions bancaires, pratiques commerciales illicites, non-paiement des impôts ou pour avoir fait de fausses déclarations à la DGI, la douane ou direction du commerce. Le fait qu'une entreprise sur dix fraude en Algérie (10% environ) figure dans le fichier national des fraudes voudrait dire que l'illégalité est une tendance lourde dans l'économie nationale. Ce n'est pas donc un phénomène marginal mais un problème majeur qui touche tout le tissu de l'économie algérienne. D'autant plus que, selon la DGI, certains fraudeurs ne se trouvent peut-être pas sur la liste, ayant réussi à duper les autorités.

En effet, le fichier national des fraudeurs géré par la DGI a été institué par la loi de finances 2006 avant que la loi de finances complémentaire (LFC) pour 2009 renforce son fondement légal. Selon

¹ Selon les résultats définitifs du recensement économique publiés par l'Office national des statistiques (ONS) 2012.

le décret exécutif 13-84 du 06 février 2013 fixant l'organisation et la gestion du fichier national des fraudeurs, les fraudeurs éligibles à l'inscription sont toute personne, physique ou morale, ayant commis «des infractions graves aux législations et réglementations fiscales, commerciales, douanières, bancaires et financières ainsi que le défaut de dépôt légal des comptes sociaux». Selon les informations de la direction générale du contrôle économique et la répression des fraudes (DGCERF), relevant du ministère du commerce, les principales pratiques de fraude économique relevées concernent le défaut d'affichage des prix, le défaut de facturation ou de dépôt de comptes sociaux et l'exercice d'activité en dehors de l'objet du registre de commerce. Durant la période 2005 à 2013, le phénomène de la fraude en Algérie a connu une forte croissance, soit un moyen de 16%, près de 420 millions d'euros des pertes annuelle, cette tendance des pratiques frauduleuses se traduisent par de « fausses » gestion des ressources publiques et l'absence totale de l'application des lois, malgré le renforcement de l'arsenal judiciaire de lutte contre la fraude économique et fiscale.

Diagramme n°01 : l'évolution des fraudes en Algérie de 2005 à 2013



A) La fraude frappe l'économie algérienne

A.1) Le transfert de capitaux quelle situation ? Depuis des années, les scandales se succèdent en Algérie mettant en cause plusieurs entreprises nationales et étrangères qui s'adonnent à la majoration de leurs importations pour faire transférer des devises à l'étranger. Le rapport de la banque d'Algérie de mai 2013 fait état de 17,33 milliards de DA d'infractions de change (pénalités) constatées par les services des douanes et les officiers de la police judiciaire en 2012. Selon le rapport de la DGI mai 2013, sur les 35.000 importateurs inscrits sur le registre de commerce, 15.000 figurent dans le fichier national des

fraudeurs en Algérie, et 155 milliards de DA de transaction commerciales sans factures sont enregistrés entre 2010/2013, ce chiffre ne représentant toutefois que 20% du bilan réel.

A.2) Les transferts illicites des capitaux vers l'étranger L'Algérie est l'un des pays les plus concernés par la fuite des capitaux. Les transferts illicites de fonds vers l'étranger, représenteraient selon (GFI-2010)¹ environ 18 milliards de dollars de transferts non enregistrés par la balance des paiements entre 2000 et 2009. Les surfacturations en matière d'importations sont estimées pour l'Algérie à environ 4,4 milliards de dollars au cours de la période 2000-2009. Outre que ce montant ne s'intéresse qu'au prix omettant la qualité qui constitue une surfacturation indirecte. Selon (GFI) concernant l'évasion fiscale entre 2000 et 2008, l'Algérie a exporté d'une manière illicite 13,6 milliards de dollars, soit 1,7 milliard de dollars par an ; Ces sommes sont issues de diverses opérations liées à la corruption et l'évasion fiscale qui s'élève en 2011² à 3 milliards de dollars et constitue près de 2% du PIB algérien. Enfin dernier rapport, où l'Algérie s'illustre dans les classements mondiaux en se plaçant, parmi les pays d'Afrique qui favorisent le plus le transfert illégal de capitaux, selon le rapport³ de la -BAD-2013, faisant ressortir que le montant des capitaux transférés en dehors de l'Algérie de manière illicite, (dominée par les surfacturations) entre la période allant de 1980 à 2009, a atteint la somme de 173,711 milliards de dollars US. Ce montant faramineux représente 91,90% des réserves cumulées de l'Algérie fin 2012.

A.3) Transferts de capitaux et complicité internationale ?

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) estime que les multinationales contrôlent environ 75% du commerce de matières premières et 80% du commerce de la gestion et des services. Aussi, lorsque les échanges s'effectuent entre structures d'un même groupe multinational (filiales, fournisseurs, distributeurs...), le potentiel de manipulation des prix, des cours et de la facturation est naturellement multiplié. Le problème qui se pose à l'Algérie est le suivant : a-t-elle eu recours aux sociétés étrangères d'inspection avant expédition (SIE)

¹ Selon un rapport de l'Institut nord-américain Global Finance Integrity (GFI-2010) environ 18 milliards de dollars de transferts non enregistrés par la balance des paiements entre 2000 et 2009 (voir le rapport <http://iffdec2011.gfintegrity.org/>).

² Selon les estimations du ministère des finances en 2011.

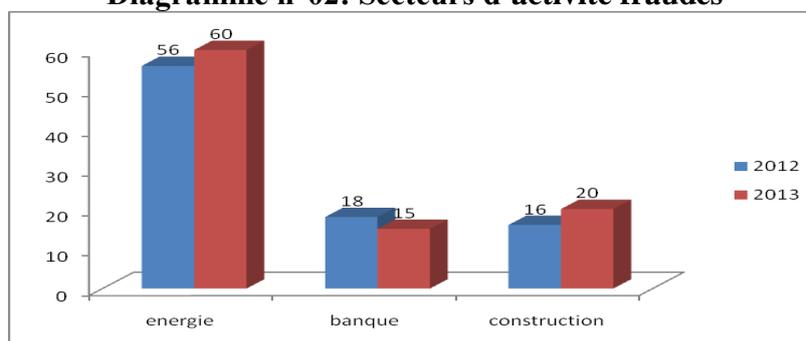
³ le rapport de la Banque africaine du développement (voir site Web -BAD-2013), traitant de la problématique de la migration illicite de capitaux, rendu public le 29 mai 2013.

prévu par la LFC 2009 dans le cadre de l'accord Inspection Avant Expédition (IAE) dans le cadre du GATT et repris par l'OMC et ce parallèlement à la mise en place de l'Observatoire du commerce extérieur devant se fonder sur de méthodes modernes d'investigation et d'analyse, posant la problématique de l'effritement du système d'information devant éviter de naviguer à vue en prenant des décisions ponctuelles sans vision stratégique? Qu'en est-il de la règle des 49/51% ? A cet égard il est utile de noter que dans le cadre de la lutte contre la surfacturation des importations, le renforcement de l'usage du crédit documentaire (CREDOC), évoquant la traçabilité alors qu'elle existe déjà dans le REMDOC comme mode de paiement des importations ni pas eu l'effet escompté, tout alourdissant la facture et en pénalisant bon nombre de PMI/PME.

B) la fraude et la corruption dans l'entreprise

B.1). Quels sont les secteurs d'activité et les entreprises les plus touchés ? Nous constatons que tous les secteurs d'activités sont touchés par la fraude même s'il existe des disparités marquées selon les secteurs. Ainsi, certains secteurs le sont plus que d'autres au rang desquels nous trouvons le secteur d'énergie déclare dans 56 % et 60% entre les deux dernière années des cas avoir subi au moins une fraude au cours de l'année en cours. Il en est de même pour le secteur bancaire (15% à 18 %) et celui des travaux de construction (16% à 20 %) par rapport au totale des fraudes.

Diagramme n°02: Secteurs d'activité fraudés

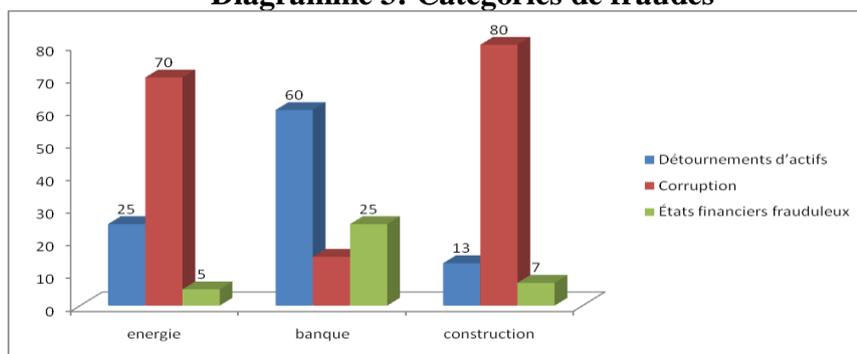


B.2). Comment les fraudes en entreprise sont exécutées?

Habituellement, les fraudes en entreprise sont classées selon une des trois catégories suivantes: détournements d'actifs, corruption, états financiers frauduleux, l'étude montre que les trois catégories sont utilisées par une disconvenance entre les trois secteurs, on constate que la corruption est la fraude la plus utilisée dans les deux secteurs

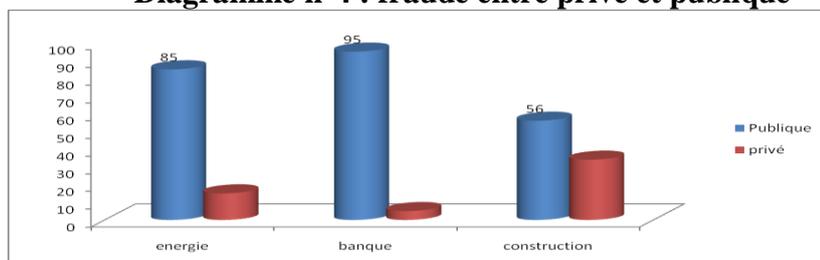
énergie et construction (entre 70% et 80%), un style qui marche avec le mode de réalisation des projets tel que les passations des marchés qui demande la corruption pour avoir des transactions de gré à gré. En deuxième lieu (du 25% à 60%) détournement d'actif dans notre étude nous avons découvert que les détournement d'actif financier plus que les actif physique, en plus un mode qui marche avec la nature d'activité des banques qui base sur le transfert des fonds, donc la falsification des documents, pénétration des comptes, et création des compte fictifs .

Diagramme 3: Catégories de fraudes



B.3). Culture de l'organisation L'étude démontre que les fraudes dans le secteur public sont davantage occasionnées par la non-application des contrôles existants, plutôt que par l'absence de contrôles. Si une fraude est possible malgré l'existence de contrôles, on constate que, souvent, les traditions, les habitudes et les pratiques de l'organisation étaient en cause, soit une culture admettant que dans certaines circonstances de tels contrôles puissent être ignorés et contournés. Il est possible de contribuer efficacement à la prévention de la fraude en questionnant cette culture où les contrôles sont considérés comme superflus.

Diagramme n°4 : fraude entre privé et public

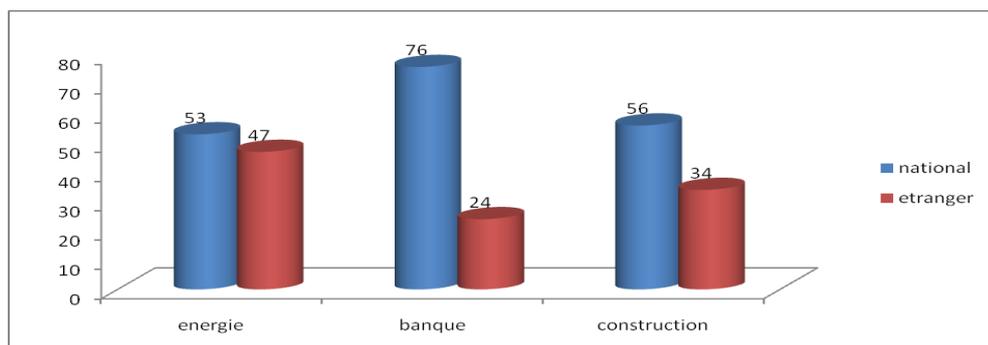


Malgré 70% entreprises retenus dans notre enquête disposent un service d'audit interne. Les résultats du diagramme démontrent clairement l'absence totale du contrôle interne dans la détection des fraudes en entreprise, et ce, malgré l'existence large des mécanismes formels de divulgation d'irrégularités dans les entreprises. Ce résultat s'explique par l'absence des méthodes de prévention. Les entreprises publiques ont tendance à utiliser moins de contrôles préventifs. L'étude démontre que les entreprises qui possèdent un département d'audit interne, ou de détection des fraudes, sont associées à une perte plus grave que les entreprises n'ayant pas de tels départements. Les fraudes sont également détectées plus lente comme en témoigne la durée médiane de 2,5 ans associée aux fraudes commises dans les entreprises ayant pas un département de vérification interne, ce qui est 10 mois plus court que la durée médiane des fraudes perpétrées dans les autres entreprises.

B.4). La fraude est une complice internationale ! L'étude a montré que l'existence d'un réseau international de corruption avec des sociétés internationales ex: Saipem et Orascom Industries cite la justice algérienne avec des comptes au Singapour, à Hong Kong, au Liban, en France, aux Émirats arabes unis et en Italie. « Selon la justice nous avons découvert en 2013 que 20 millions de dollars perte des sociétés de hydrocarbure ont été transférés sur ces comptes »¹. Cette corruption pour décrocher des contrats juteux dans les hydrocarbures en Algérie d'une façon gré à gré et aussi par la surfacturation de coût des projets réalisés. Notre étude a estimé que 4,5 milliers de dollar US de surfacturation dans des projets réalisés depuis 4 ans.

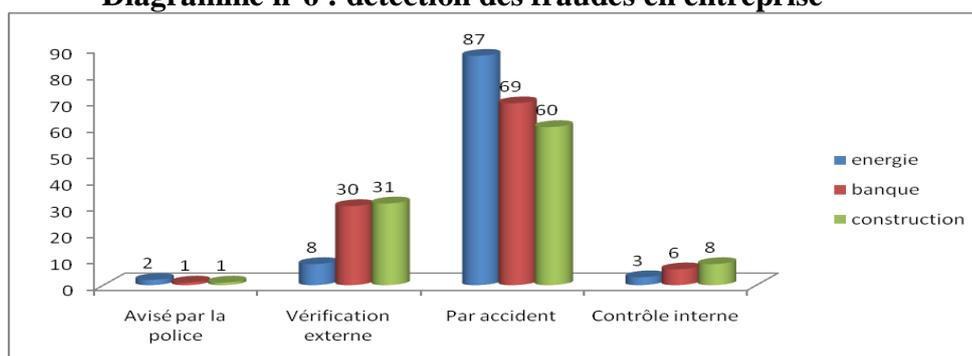
Diagramme n°5 : Nationalité des fraudeurs

¹ Au 12 août 2013, le procureur général de la cour d'Alger déclare que l'enquête est toujours en cours. (Les pertes peuvent être augmentées) notamment après les déclarations de la justice italienne



B.5). Détection des fraudes en entreprise : Comment les fraudes sont découvertes?, Le diagramme illustre comment les fraudes analysées dans cette étude ont été initialement détectées par les entreprises victimes de fraude. Les signalements furent clairement la méthode de l'accident « hasard » la plus fréquente (entre 60% à 87%). Ce résultat apporte un certain appui aux systèmes d'audit interne ou externe, Il est également important de mentionner que plus de fraudes furent détectées par accident (hasard) que par des vérifications internes ou des vérifications externes. Ceci permet de penser que les entreprises devraient développer davantage des tests de vérifications permettant de détecter et d'enquêter sur les indices de fraude.

Diagramme n°6 : détection des fraudes en entreprise



B.6). Profilage des fraudeurs : L'étude a montré que le coût des fraudes commises par les premiers responsables et managers est plus élevé que celui des fraudes commises par les employés, soit 63% des fraudes réalisées par les responsables et 37% par les employés, et le coût des fraudes réalisées par les hommes est plus élevé (soit 89%) que celui des fraudes réalisées par les femmes (soit 11%). Nous avons constaté aussi l'ancienneté dans une entreprise augmente le risque de

fraude où l'ancienneté moyenne des fraudeurs dans 76% des entreprises fraudées est de 7 à 15 ans. D'un autre côté l'étude démontre que les fraudeurs ayant des salaires plus élevés sont associés à des pertes plus grandes. Cette relation s'explique probablement, en grande partie, par le fait que les fraudeurs ayant les plus gros salaires ont tendance à occuper des postes comportant plus d'autorité. Donc, cette relation est peut-être corrélée avec le lien entre le poste de l'auteur du crime et la perte.

C). La réalité de la répression des fraudes en Algérie. La fraude n'est pas toujours facile à prouver, les auteurs et les responsabilités ne sont pas toujours identifiées, en plus les fraudes sont dans de très nombreux cas pas sanctionnées (pas de licenciement, pas de dépôt de plainte): la fraude reste tabou dans toutes les entreprises! . Dans notre étude 6% des cas des fraudes ne sont pas déclarées, et lorsqu'il y a une sanction pénale, les sanctions apparaissent faibles! 23% des fraudeurs ont fait de preuves pour le juge des certificats psychiatriques, par conséquence ils ont eu leur liberté totale. Après l'expérience de haut niveau des fraudes en Algérie, ce certificat est devenu comme un droit légitime pour les fraudeurs !, à ce stade là on découvre une autre crime « la crime professionnelle ». Entre autre la majorité des entreprises ne déposent pas un code d'éthique. Les fonds détournés sont souvent difficiles à récupérer après la découverte de la fraude, ont généralement été dilapidés (fonds dépensés ou placés dans des paradis fiscaux), certains autres fonds détournés ne sont pas récupérables totalement dans le cas de corruption qui touche le secteur d'énergie en 2012 de 800 millions de dollars. Nous signalons ces montants des pertes sont à titre provisoire car les affaires des fraudes sont en cours d'inspection par le tribunal. Malgré toutes les entreprises en Algérie soumises à un contrôle annuel externe par la force de la loi (l'audit légal), les commissaires aux comptes sont toujours les derniers à savoir les dégâts de fraudes, cette situation pose un grand point d'interrogation sur la qualité de l'audit externe notamment après le scandale du siècle (El-khalifa banque) où le premier qui a été déposé en prison est le commissaire aux comptes.

5. Conclusion

L'objet de notre article était d'analyser les pratiques de fraude en Algérie, à travers une enquête par entretiens menés auprès des grandes entreprises qui ont connu multiple fraude dans les dernières cinq ans. Notre analyse de l'ampleur et de la diversité de ces pratiques dans l'économie algérienne, a permis entre autres,

d'approfondir le triangle de la fraude comme outil d'analyse des pratiques des entreprises, et de renforcer la pertinence des aspects d'audit des fraudes pour faire face de telles pratiques.

Nous avons par ailleurs identifié trois types de la fraude comme pratique généralisée en Algérie: son institutionnalisation comme système généralisé et fortement ancré, et son recours à des processus d'innovation continue. Nous avons aussi constaté une absence totale de l'audit interne ou externe dans la détection des fraudes. D'après les résultats de notre étude sur un échantillon de 50 cas de fraudes, ce travail de recherche exploratoire permet de dégager certaines implications. La première s'appuie sur la perception par les entreprises des pratiques de fraude comme une opportunité d'adaptation de l'entreprise à un environnement administratif complexe et à un contexte de disponibilités financières publiques importantes. Il serait envisageable donc de mener une réflexion sur les procédures administratives en cours et d'audit interne pour mieux lutter contre les fraudes. La deuxième pour se prémunir contre le risque de fraude, il est nécessaire que l'entreprise identifie qui sont les fraudeurs et d'où ils viennent (interne ou externe), pour mieux cibler les éventuelles faiblesses dans leur dispositif de lutte contre le risque de fraude. Comme notre étude a démontré, le pourcentage relativement élevé des fraudes externes s'explique par le fait que les secteurs d'énergie et construction sont fortement représentés au sein de notre échantillon, et ont déclaré, de par la nature même de leur activité, un pourcentage élevé de fraudes externes.

Référence :

- ✓ Albrecht W.S, (2003), *Fraud Examination*. Thomson South-Western Publishing.
- ✓ Bellache J, (2010), *L'économie informelle en Algérie-Approche par enquête auprès des ménages-Le cas de Béjaia*, Thèse de doctorat en Economie -en Co-Tutelle- Université de Bejaia (Algérie) et Université Paris -Est Créteil (France), 250 pages.
- ✓ CNES, (2005), *Le secteur informel : illusions et réalités*, Commission relations de travail, Conseil National Economique et Social, Alger, 131 pages.
- ✓ Dyck A., Morse A., Zingales L., (2010), "Who blows the whistle on corporate fraud", *Journal of Finance*, vol 65, N° 6, p. 2213-2253.

- ✓ Farrell B.R., Healy P., (2000), "White collar crime: a profile of the predator and an evaluation of the responsibilities for its prevention and detection", *Journal of Forensic Accounting*, vol 1, p. 17-34
- ✓ Hadjadj D., (2001), *Corruption et démocratie en Algérie*, Editions La Dispute, Paris.
- ✓ Hernandez J.R., (2007), *Principles, Processes and Practices of Fraud Prevention*, Phd Thesis, Vrije University, 274 pages.
- ✓ Jolly C., (2001), « Les cercles vicieux de la corruption en Algérie », *Revue Internationale et Stratégique*, N° 43, automne.
- ✓ Rezaee Z. (2002), *Financial Statement Fraud*, Editions John Wiley & Sons. New York.
- ✓ Talahite F., (2000), « Economie administrée, corruption et engrenage de la violence en Algérie », *Revue Tiers Monde*, Vol 41, N° 161, p. 49-74.
- ✓ Turner J.L., Mock T.J., Srivastava R.P., (2003), "An analysis of the fraud triangle", *American Accounting Association*, 35 pages.
- ✓ Van Peurseem K., Zhou M., Flood T., Bultimore J., (2007), "Three cases of corporate fraud: an audit perspective", *Working paper*, N° 94, Waikato University, June. 45 pages.
- ✓ Wells, J.T., (1997), *Occupational Fraud and Abuse*. Obsidian Publishing Co., Austin, USA.